



N° DEL24\_037

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 21 juin 2024

Le jeudi 27 juin 2024, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Léonard de Vinci, salle René-Char, rue Auguste-Renoir en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27                      VOTANTS : 31

**Étaient présents :**

Jean-Noël CARPENTIER, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Hafid IABASSEN, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Nassira BENOUARI, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Manuela MELO, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI, Sébastien CÉLERIN

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Marie-Claire LETY donne procuration à Isabelle MOSER, Bastien REDDING donne procuration à Casimir PIERROT, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

**Absents :**

Jeanne DOCTEUR, Atika LHOUM, Laurent LE LEUXHE, Toufik LAADJAL

**Secrétaire :**

Uriell MARQUEZ

\*\*\*\*

## Objet : Créations et suppressions de postes

En vertu de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création et la suppression de postes dans le cadre d'évolution interne et de réorganisation de service et de déroulement de carrière des agents titulaires :

### Créations de postes

1 - Dans le cadre d'évolutions de service :

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Chef d'équipe voirie	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et du cadre d'emplois des agents de maîtrise et grade de technicien	100%	Création de poste	Assurer une continuité de service entre le responsable de régie et le chef d'équipe.
Chef d'équipe Bâtiment	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et du cadre d'emplois des agents de maîtrise et grade de technicien	100%	Création de poste	Assurer une continuité de service entre le responsable de régie et le chef d'équipe.
Chef d'équipe Propreté	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et du cadre d'emplois des agents de maîtrise et grade de technicien	100%	Création de poste	Assurer une continuité de service entre le responsable de régie et le chef d'équipe.
Chef d'équipe espaces verts	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques et du cadre d'emplois des agents de maîtrise et grade de technicien	100%	Création de poste	Assurer une continuité de service entre le responsable de régie et le chef d'équipe.
Chargé de gestion administrative financière au sein des services techniques	Cadre d'emplois des attachés ou rédacteurs	100%	Création de poste	Assurer la gestion administrative et financière et la supervision de l'exécution contractuelle et financière des marchés

Adjoint au Référent Péri-scolaire X 8	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation	100%	Création de poste	Ces adjoints seront formés au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) et seront directement rattachés au référent péri-scolaire de chaque structure. Ils auront pour mission de superviser les animateurs de leur structure respective et d'assurer le bon déroulement des activités péri-scolaires.
Educateur(trice) de Jeunes enfants	Educateur de Jeunes Enfants	100%	Création de poste	Mener et impulser le projet pédagogique et éducatif de l'établissement. Mettre en place toute action visant à favoriser le bien-être de l'enfant. Garantir un accueil individualisé, respectueux de chaque enfant et parent(s)

#### Recours aux agents contractuels :

Enfin, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur le poste créé.

En vertu des articles L.332.8-1-°, L.332-8-2°, L.332-8-5°, L332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

2 - Dans le cadre des avancements de grade :

Emploi	Grade actuel de l'agent occupant le poste	DHS	Ouverture au grade permettant l'avancement de grade
Agents d'entretien X 7	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Agent d'accueil administratif	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Référente scolaire	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe

Gardien des équipements sportifs	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Agent d'entretien des espaces verts	Agent de maîtrise	100%	Agent de maîtrise principal
ATSEM	ATSEM Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	ATSEM Principal de 1 <sup>ère</sup> classe
Professeur de violon	Assistant d'enseignement artistique	100%	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe

### Suppressions de postes

Dans le cadre d'évolutions de service :

Emploi	Grade	DHS	Observations	Missions
Agent de voirie	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	100%	Réorganisation du service	L'agent de voirie a en charge l'exécution de divers travaux d'entretien et de réparation des voies et des espaces publics pour maintenir la qualité du patrimoine afin d'assurer à l'utilisateur des conditions de sécurité et de confort dans ses déplacements
Agent technique polyvalent Bâtiment	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	100%	Réorganisation du service	L'agent technique polyvalent bâtiment effectue les travaux d'entretien, de réparation, ou de réalisation et de première maintenance des différents équipements de la commune
Agent de nettoyage de la voirie	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	100%	Réorganisation du service	L'agent de nettoyage de la voirie réalise manuellement ou à l'aide de la balayeuse, les opérations de nettoyage et de salubrité urbaine des espaces publics extérieurs selon les règles de sécurité, d'hygiène, de propreté et la réglementation de salubrité publique. Il assure également la veille de son secteur en surveillant et alertant de toute dégradation de l'espace public

Agent d'entretien des espaces verts	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	100%	Réorganisation du service	L'agent d'entretien espaces verts effectue l'entretien, dans les règles de l'art et dans le respect de la qualité écologique et paysagère du site, des espaces verts et des espaces naturels. De plus il réalise le fleurissement saisonnier de ceux-ci
Animateur Péri-scolaire	Ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation	100%	Réorganisation du service	L'animateur a pour objectif de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets du service enfance, d'animer et de participer à l'encadrement des enfants dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité
Auxiliaire de puériculture	Ensemble des grades du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	100%	Réorganisation de service	Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité et du projet pédagogique de l'établissement l'agent petite enfance accompagne et guide l'enfant dans l'acquisition de son autonomie en lui garantissant un cadre sécurisant en lien avec ses parents

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'avis des Comités sociaux territoriaux des 25 janvier 2024 et 4 juin 2024,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant la nécessité d'adapter les postes au regard de l'évolution des missions exercées, du cadre d'emploi des agents, de la réussite potentielle des agents à des examens professionnels et concours, des évolutions légales et statutaires et des besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créations et suppressions d'emplois listées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document visant au recrutement d'agents titulaires sur le poste créé.

En vertu des articles L.332-8-1°, L.332-8-2°, L.332-8-5, L.332-12, L.332-14, L.352-4 du Code général de la fonction publique, un agent contractuel pourrait être recruté. Le niveau de rémunération des agents sera calculé selon les règles statutaires en vigueur alors appliquées aux contractuels et fonction des taux des primes fixés par l'assemblée délibérante pour chacun des grades et filière.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée



Jacqueline HUCHIN

Mis en ligne sur le site internet  
de la ville le : 02/07/2024

Signé électroniquement par :  
Jacqueline HUCHIN  
Le 1 juillet 2024